

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

15 janvier 2015

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue le jeudi quinzisième du mois de janvier deux mille quinze à 16h00, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents :

- Madame Josée Goyette agissant à titre de mairesse suppléante
- Messieurs les conseillers : Benoit Lamontagne, Donald Pinard, Ghislain Quintal et Éric Rioux formant quorum sous la présidence Madame Josée Goyette
- Le maire Albert Santerre et le conseiller André Dulude sont absents
- Mélanie Thibault, directrice générale et secrétaire trésorière est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Considération et adoption de l'ordre du jour
2. Demande de morcellement Fermes Coupal inc.
3. Première période de questions
4. Clôture (ajournement) de la session extraordinaire.

2015.01023 **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 janvier 2015**

ATENDU QUE les avis de convocation ont été signifiés, tel que prévu au Code municipal;

ATTENDU QUE des avis public annonçant la tenue des séances extraordinaires ont dûment été affichés aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

Il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Benoit Lamontagne et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour proposé le 13 janvier 2015 soit et est approuvé;

ADOPTÉE.

2015.01024 **2. Résolution municipale demandée pour le dépôt à la CPTAQ d'une demande de morcellement pour les lots appartenant à Ferme Coupal Inc.**

CONSIDÉRANT QUE Ferme Coupal inc. désire morceler, afin de transmettre à la compagnie 9309-2278 Québec Inc. 90.34 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la demande de morcellement n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles des demandeurs ou propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement d'urbanisme #2008.07303 de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Brome-Missisiquoi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité;

D'APPUYER la demande de morcellement de Ferme Coupal Inc.

ADOPTÉE.

3. **Période de questions**

2015.01025

4. **Clôture de la session**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;

QUE la présente séance soit clôturée.
ADOPTÉE.

Josée Goyette, mairesse suppléante

Mélanie Thibault, directrice générale et
secrétaire trésorière.

Je, Albert Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Albert Santerre, maire.

=====